

TERRE TOUS

Association Loi 1901

Charte/piliers de l'association

L'ÉDUCATION POPULAIRE

En étant un espace de rencontres et d'échanges, un projet d'économie solidaire et lieu culturel, l'association a pour objectif de créer un cadre où chacun puisse acquérir une meilleure compréhension du monde qui l'entoure (la nature, mais aussi la société, la politique, la culture etc...). Cette compréhension doit s'acquérir à travers les échanges interpersonnels qui ouvrent à une transformation à la fois sociale et individuelle. Si parfois des « spécialistes » peuvent venir partager leur savoir, c'est d'abord par la mise en commun des expériences individuelles ou collectives, des questionnements des connaissances, qu'un savoir partagé peut éclore et qu'un enrichissement personnel peut se développer.

BIENVEILLANCE ACTIVE

L'association se veut un outil parmi d'autres favorisant l'épanouissement d'une société humaine, solidaire, permettant à l'individu de trouver sa juste place dans l'environnement local et global.

L'association n'a pas vocation à être une tribune électorale, religieuse ou syndicale mais un lieu de réflexion critique sur notre rôle dans le monde. Si des membres de l'association participent à certaines luttes sociales en adéquation avec leurs valeurs, ils le font à titre personnel.

L'association favorise les rencontres intergénérationnelles, interculturelles et l'émergence de nouvelles interactivités sociales et culturelles. En ce sens, tout propos raciste, sexiste, homophobe ou portant atteinte à la dignité des personnes n'a pas de place à l'intérieur de l'association. Plus encore, pour favoriser le développement de chacun, une attitude bienveillante est la base de toute relation.

L'association veut contribuer au dynamisme de la vie du territoire rural dans lequel il est implanté.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DESINTÉRESSÉE

L'association fait en sorte que les produits ou rebus de certaines activités locales deviennent les ressources gratuites pour des activités de l'association et produisent ainsi de la richesse.

L'association a une dimension économique qui a pour objet de développer le projet commun. Les bénéfices des activités associatives doivent permettre à l'association de créer de l'emploi et aussi d'être réinvestis dans le projet commun. L'objectif de l'association n'est en aucun cas de générer des bénéfices pour enrichir des individus.

GOVERNANCE PARTAGÉE

Afin d'assurer la pluralité d'avis et l'enrichissement par la confrontation constructive des idées, l'association est régie suivant un mode de gouvernance partagée. Elle se traduit par une organisation interne pluripartite avec des processus collectifs de décision. Elle fait de l'association un projet ouvert aux autres dans lequel ils peuvent s'investir et impose une transparence et un respect des décisions prises dans les instances.

EXPERIMENTATION

L'expérimentation de pratiques culturelles et de construction au cœur du projet de l'association, et l'ensemble de la vie associative doivent permettre de vivre une expérience de confrontation à de multiples contradictions (neuf et récupération, interventionniste et non interventionniste, mécanisation et non, professionnels et volontaires, marchand et non-lucratif, décisions individuelles et collectif démocratique, long terme et court terme...) dont la principale tension s'exerce entre le projet idéal et le projet au réel. Il ne veut pas être la recherche du choix le meilleur mais celui qui permet à chacun de consentir à la suite.